LE MONTJOIE

LE PETIT JOURNAL DE NOTRE MUNICIPALITÉ SAINT-TÉLESPHORE-DALHOUSIE

DÉCEMBRE 2017

Le maire ainsi que les conseillers souhaitent une très belle période des Fêtes à chacun de vous avec beaucoup de bonheur, de chaleur et d'amour. Que l'année qui vient en soit une de réussite pour tous.

Meilleurs Vœux !

Le Conseil municipal :

Maire Yvon Bériault

Conseillers:
François D'André
Paul Gauthier
Kim Jones
Jean-Marie Lavoie
Raymond Leclair
Robert Théorêt

Horaire des Fêtes

Le bureau municipal sera fermé à compter de midi le 22 décembre jusqu'au 3 janvier inclusivement.

Hôtel de ville
1425, Route 340,
Saint-Télesphore QC J0P 1Y0
Téléphone (450) 269-2999
Télécopieur (450) 269-2257
st-telesphore@xittel.ca

Heures d'ouverture de l'hôtel de ville
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00
de 13h00 à 16h30

TABLE DES MATIÈRES

Affaires municipales	2
Sécurité incendie / Sécurité civile	4
Environnement / hygiène du milieu Cahier spécial à conserver sur les matières résiduelles (déchets)	5
Travaux publics / déneigement	9
Vie communautaire	10
Services récréatifs	11
Calendrier	12

MOT DU MAIRE

Je tiens à remercier tous les bénévoles qui ont donné leur temps et leur bonne humeur pour faire du dîner de Noël une très belle réussite ainsi qu'une journée remplie de partage et de joie.

Après plusieurs rencontres et pourparlers avec les différents intervenants concernant Internet haute vitesse, nous avons réussi à être l'un des premiers projets au Québec du programme conjoint provincial *Québec branché* et fédéral *Brancher pour innover*. Nos espérons que ce projet sera suivi d'autres à l'intérieur de notre municipalité. Un petit pas pour Dalhousie, un grand pas pour la Municipalité de Saint-Télesphore !

Encore cette année, nous avons investi des sommes importantes dans nos routes. Pour l'année 2018, nous aurons une autre année pleine de défis à relever. La municipalité remplacera son camion de voirie qui aura maintenant 25 ans. Elle envisage également l'achat d'un camion de pompier pour le Service de sécurité incendie. De plus, elle investira dans la sécurité routière et ses routes.

Saint-Télesphore est un endroit où il fait bon vivre ! Je tiens à remercier tous les bénévoles qui ont œuvré durant toute l'année au mieux-être de leurs concitoyens. Je veux aussi exprimer ma reconnaissance aux conseillers et aux employés qui ont su m'épauler au cours de cette année mouvementée.

En terminant, soyez heureux, prudents et en bonne santé pour débuter en beauté l'année 2018.

Joyeuses Fêtes et bonne et heureuse année 2018 !

Yvon Bériault, maire

SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

Les séances du Conseil se déroulent à 19h30 à la Salle du Centre communautaire au 1425, route 340.

L'ordre du jour et les procès-verbaux des séances municipales peuvent être consultés sur le site Internet de la Municipalité au www.saint-telesphore.com.

Invitation

Les citoyens sont toujours les bienvenus aux séances du Conseil.

Cette invitation a pour but d'échanger avec les membres du conseil sur des sujets qui vous tiennent à cœur.

Le tout servi avec café et biscuits.

Horaire des séances du conseil pour l'année 2018

16 janvier	10 juillet
13 février	14 août
13 mars	11 septembre
10 avril	9 octobre
8 mai	13 novembre
12 juin	11 décembre

La séance extraordinaire du budget se tiendra le 30 janvier 2018 à 19h00.

CONFÉRENCE DE PRESSE

CONNECTER SAINT-TÉLESPHORE

Photo: Annie Bériault

C'est à l'hôtel de ville de Saint-Télesphore qu'étaient réunis plusieurs élus municipaux, membres de la communauté et les médias alors que la députée de Soulanges et ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, Lucie Charlebois annonçait un investissement de plus de 351 000 dollars, dans le cadre du programme Québec branché.

« Le programme Québec branché est une initiative porteuse qui permettra de répondre aux besoins des milieux ruraux pour des services Internet haut débit », souligne la députée.

Le projet contribuera à l'attractivité et incitera les familles et les entreprises de la région à rester dans le secteur.

Le programme Québec branché a pour objectif de fournir des services Internet haut débit aux régions et aux localités qui sont actuellement mal ou non desservies. La sélection et le financement des projets ont été faits en complémentarité avec le programme fédéral Brancher pour innover.

Le projet assurera la mise en place de 16 km de bandes passantes qui permettra le branchement des citoyens dans un futur plus ou moins rapproché. Le projet de 351 900 $ permettra à 83 foyers et 3 entreprises ou institutions de bénéficier d'une connectivité à haut débit. « Ce qu'on annonce aujourd'hui, c'est l'autoroute qui se rend chez les citoyens, mais le branchement n'est pas encore effectué », souligne madame Charlebois.

Réalisé par Bell Canada, le projet prendra sa source dans la municipalité de Saint-Télesphore pour se rendre à Dalhousie. Les citoyens dans la trajectoire de l'autoroute devront toutefois attendre jusqu'à deux ans avant de pouvoir en bénéficier. « On fait un pas dans la bonne direction, on amène l'autoroute jusqu'à chez les citoyens », poursuit la députée.

De son côté, le maire de Saint-Télesphore, Yvon Bériault, se dit aussi très heureux de l'annonce. «On ne peut pas être malheureux. On se sent souvent oublié parce que nous sommes près de Montréal. Les gens croient que nous avons accès aux mêmes services que Montréal, mais c'est faux. Un programme comme celui-ci vient montrer qu'il y a des gens qui ne sont pas connectés ou qui n'ont pas Internet haute vitesse», mentionne M. Bériault.

Si seulement 83 foyers auront accès à Internet haute vitesse d'ici deux ans, il est impossible pour l'instant de savoir quand la totalité des résidences et entreprises du territoire y auront accès.

LA PRÉVENTION DES INCENDIES

DURANT LE TEMPS DES FÊTES

L'INSTALLATION DU SAPIN

- Un sapin artificiel est plus sécuritaire, car il risque moins de prendre feu.
- Si vous préférez un arbre naturel, choisissez un arbre fraîchement coupé. Les aiguilles doivent être vertes et ne pas se détacher facilement.
- Coupez de nouveau le tronc (en biseau) dès votre arrivée à la maison. La nouvelle coupe aidera votre arbre à mieux absorber l'humidité.
- Placez le sapin dans un récipient d'eau bien rempli et arrosez-le tous les jours.
- Installez le sapin à plus d'un mètre de toute source de chaleur (plinthes, chaufferette, foyer, etc.) et placez-le loin des endroits passants et des sorties.

Saviez-vous qu'allumer les lumières dans un sapin trop sec risque de causer un incendie?

LES DÉCORATIONS LUMINEUSES

- Utilisez des lumières décoratives homologuées par un organisme reconnu comme CSA et ULC.
- Examinez vos décorations lumineuses avant de les installer. Jetez celles qui sont défectueuses, séchées ou fendillées.
- Débranchez-les avant de remplacer des ampoules. Assurez-vous que les ampoules de remplacement ont le même voltage que les anciennes.
- N'utilisez pas à l'extérieur des décorations conçues pour l'intérieur, et vice-versa.
- Tout article utilisé à l'extérieur doit être branché à une prise avec disjoncteur de fuite à la terre (au besoin, communiquez avec un maître électricien pour en faire installer une).
- Si vous placez des décorations extérieures près du sol, fixez les cordons de rallonge autour de piquets de bois pour les tenir loin de la neige et de l'eau.

Attention de ne pas surcharger le circuit électrique. Éteignez les décorations lumineuses dès que vous quittez la maison ou allez au lit ! L'utilisation d'une minuterie est conseillée.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec le directeur du Service de sécurité incendie, Marc-André Dubé au 450-802-2468.

Opération Nez rouge

L'Opération Nez rouge maintient son service d'accompagnement jusqu'au 31 décembre prochain.

MODIFICATIONS D'HORAIRES ET DE FRÉQUENCE

MATIÈRES RÉSIDUELLES

Conservez le calendrier des matières résiduelles en page 8

COLLECTE DES DÉCHETS DOMESTIQUES

Dès janvier 2018,

la collecte des déchets

domestiques se fera une fois toutes les deux semaines durant la période hivernale et à toutes les semaines durant la période estivale. De plus, à compter de février 2018, la collecte passera du mercredi au lundi.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS ET/ OU OBJETS VOLUMINEUX

Dès janvier 2018, la collecte des objets volumineux est effectuée qu'une seule fois par mois, à toutes les premières collectes du mois.

MATIÈRES RECYCLABLES

Modification à l'horaire de la collecte des matières recyclables pour la période des Fêtes 2017-2018. Aucune collecte n'aura lieu les lundis Jour de Noël et Jour de L'An. **La collecte du 25 décembre est reportée au 27 décembre** et celle du 1er janvier 2018 est reportée au 8 janvier 2018.

COLLECTE DE CARTONS

Une collecte spéciale de carton est prévue **le 8 janvier 2018.** Démontez et empilez vos boîtes ensemble et déposez-les à côté de votre bac roulant.

POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a adopté, le 15 mars 2011, la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles qui repose sur la Loi sur la qualité de l'environnement.

Les objectifs de la politique

La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles s'inscrit dans la volonté gouvernementale de bâtir une économie verte. En effet, les quelque 13 millions de tonnes de matières résiduelles produites chaque année au Québec recèlent un potentiel indéniable à exploiter tant pour la fabrication de biens que pour la production d'énergie.

Cette politique vise à créer une société sans gaspillage qui cherche à maximiser la valeur ajoutée par une saine gestion de ses matières résiduelles

Son objectif fondamental est que la seule matière résiduelle éliminée au Québec soit le résidu ultime, c'est-à-dire qui ne peut être traité par aucun procédé existant (recyclage, compostage, réutilisé, etc.).

Cette politique veut encourager des comportements plus respectueux de l'environnement et de meilleures pratiques de consommation et de gestion des matières résiduelles.

Comment y arriver?

Pour contribuer à l'atteinte de cet objectif, la Politique prévoit la mise en œuvre de mesures qui permettront de répondre aux trois enjeux majeurs de la gestion des matières résiduelles:

•Mettre un terme au gaspillage des ressources;

•Contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques;

•Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

NOS MATIÈRES RÉSIDUELLES…ET SI ON EN PARLAIT ?

PLAN DE GESTION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR)

Le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) a comme objectif de travailler à la mise en œuvre des différentes mesures que les toutes les municipalités doivent implanter d'ici 2020.

Il est défini en 4 volets :

Matières organiques comprenant les résidus verts et les résidus alimentaires.

Matières recyclables

Résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) et les
Résidus domestiques dangereux (RDD)

Déchets domestiques

TRUCS ET ASTUCES POUR MIEUX GÉRER NOS MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les 3 RV au quotidien

Dans l'optique de réduire significativement nos déchets, notre empreinte écologique, appliquons les 3 RV.

Réduisons notre consommation pour éviter de polluer. Exemple : évitons le gaspillage en achetant des produits dont nous avons réellement besoin.

Réutilisons ou donnons un bien au lieu de le jeter. Exemple : réutiliser les contenants de plastique ou de verre.

Recyclons les matières qui le sont au lieu de les jeter à la poubelle.

Valorisons nos matières organiques en compostant ou en faisant de l'herbicyclage.

MESURES À METTRE EN PLACE PAR LES MUNICIPALITÉS D'ICI 2020

Réduction des déchets domestiques

- Réduire au maximum les déchets domestiques dans le bac à déchets (bac noir et/ou vert).
- Interdire de jeter avec les déchets des matières visées par un programme de récupération.

Matières recyclables

- Augmenter la quantité et la qualité des matières.
- Implanter des îlots de recyclage dans les lieux publics.
- S'assurer que les ICI (industries, commerces et institutions) valorisent leurs matières recyclables.

Résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et Résidus domestiques dangereux (RDD)

- Récupération des CRD et des RDD dans les Écocentres.
- À compter de janvier 2018, les CRD et les RDD ne sont plus acceptés dans le bac à déchets.

Écocentres

- Optimisation des matières acceptées.

Matières organiques – résidus verts

- Prioriser la valorisation sur les lieux des résidus verts provenant de la tonte de gazon, des plantes, des végétaux et des feuilles d'automne.
- Augmenter la collecte des branches.

Matières organiques - résidus alimentaires

- Implantation de la collecte des résidus alimentaires en 2018.
- Distribution des bacs bruns durant l'été 2018.
- Début de la collecte à toutes les semaines à compter de l'automne 2018.

RÉduire, c'est agir !

MATIÈRES RÉSIDUELLES

DÉCHETS DOMESTIQUES

Matières non visées par un programme de récupération.
Matières qui ne peuvent être réutilisées, recyclées ni valorisées.

OBJETS VOLUMINEUX ET ENCOMBRANTS

Chauffe-eau, électroménager, meuble, matelas, lavabo, baignoire, cuvette de toilette, jouet de grande taille, chaise de jardin, autres objets trop gros ou trop lourds pour être placés dans le bac roulant.

MATIÈRES RECYCLABLES

Papiers, carton, verre, métal, plastique.
Pour plus de détail, visitez le site Internet de Recyc-Québec au www.recyc-quebec.gouv.qc.ca.

ÉCOCENTRES

Bois traité et contre-plaqué, matériaux de construction secs, encombrants non métalliques et non réutilisables, métaux ferreux, bardeaux d'asphalte, réfrigérateur, congélateur, climatiseur, déshumidificateur, pneus avec ou sans jante sans le plastique, pneus hors dimensions, carton de boîtes replié, cassettes vidéo, audio, CD, DVD. Cette liste n'est pas exhaustive.

Seuls les citoyens de l'ensemble des 23 municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges peuvent profiter des services des écocentres. Les citoyens peuvent y déposer jusqu'à 12m^3 de matières annuellement sans frais.

La MRC possède 4 écocentres : Vaudreuil-Dorion, Pincourt, Saint-Zotique et Rigaud. Chaque écocentre accepte différentes matières. Vous devez vous assurez des matières acceptées à chacun des emplacements avant de vous rendre sur les lieux.

Pour plus de détails, les adresses et l'horaire des écocentres, consultez le site Internet de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au www.mrcvs.ca sou la section Environnement ou appelez au 450-455-5753.

Un écocentre est un centre de récupération sécurisé qui permet aux citoyens de se départir de façon simple et efficace d'une multitude de matières résiduelles qui posent un risque pour l'environnement.

En favorisant la récupération et la valorisation, l'Écocentre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges permet de détourner des sites d'enfouissement une quantité importante de résidus et de leur donner une deuxième vie.

COMMENT PLACER LE BAC ROULANT

La collecte étant robotisée et pour éviter les bris et ne pas nuire au déneigement, vous devez :

- Placez le bac roulant sur votre propriété privée à un maximum d'un mètre de la rue;
- Positionnez les roues en direction de votre résidence de sorte que le couvercle s'ouvre vers la rue;
- S'assurer qu'aucun objet, incluant un autre bac et/ou objet volumineux, ne soit à proximité du bac, dans un périmètre de 60 cm;
- Veillez à ce que le couvercle du bac soit toujours fermé.

CAHIER À CONSERVER – CAHIER À CONSERVER

CALENDRIER DES COLLECTES DES DÉCHETS DOMESTIQUES					
Mois	**Semaine 1**	**Semaine 2**	**Semaine 3**	**Semaine 4**	**Semaine 5**
Janvier 2018 (lundi)	3	⊗	17	⊗	31
Février 2018 (mardi)	⊗	12	⊗	26	
Mars 2018	⊗	12	⊗	26	
Avril 2018	⊗	9	⊗	23	⊗
Mai 2018	7	14	21	28	
Juin 2018	4	11	18	25	
Juillet 2018	2	9	16	23	30
Août 2018	6	13	20	27	
Septembre 2018	3	10	17	24	
Octobre 2018	1	8	15	⊗	29
Novembre 2018	⊗	12	⊗	26	
Décembre 2018	⊗	10	⊗	24	⊗

⊗ Semaine sans collecte

Collecte des encombrants incluant la collecte régulière.

Le succès de la mise en œuvre du PGMR implique la participation de toute la collectivité vers un but commun et la performance en gestion des matières découlera directement de l'implication, de la volonté et de la capacité du citoyen à poser le bon geste, soit de déposer la matière au bon endroit :

- la matière organique (résidus alimentaires) dans le futur bac brun,
- les encombrants déposés à côté du bac à chaque première collecte du mois,
- les matières recyclables dans le bac bleu,
- les retailles de gazon à laisser sur place (herbicyclage),
- les matières ayant une valeur de réemploi vers les recycleurs locaux,
- les résidus domestiques dangereux et les matériaux de construction aux écocentres.

En résumé, tout ce qui peut être récupéré ou qui demande des méthodes de dispositions particulières, doit sortir du bac de déchets domestiques.

La Municipalité encourage à maintenir et renforcir les bonnes habitudes déjà acquises, comme le recyclage, la collecte des branches et des feuilles d'automne. La mise en œuvre du PGMR exige des changements dans les habitudes de la population, comme le tri des matières organiques à leur domicile. La municipalité accompagnera ses citoyens vers ces changements.

DÉNEIGEMENT

Stationnement pendant la période hivernale

Le règlement sur le stationnement stipule que « nul ne peut stationner ou immobiliser un véhicule routier sur la voie publique entre 0 h et 7 h, du 15 novembre au 1er avril inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la municipalité ».

Pour permettre un **déneigement efficace**, placez les bacs de manière à ce qu'ils n'encombrent pas le bord de la rue, les trottoirs et la chaussée.

Vous devez placer vos bacs sur votre propriété privée et non sur la voie publique, ni sur le trottoir et ce, à un maximum d'un mètre de la bordure de la rue.

Soufflage de la neige sur les terrains privés

L'article 69 de la *Loi sur les compétences municipales* prévoit que toute municipalité locale peut projeter la neige qui recouvre une voie publique sur les terrains privés contigus. Au sens de cette Loi, une voie publique inclut les trottoirs.

Extrait du RMH 450 – Règlement sur les nuisances
Article 14 *"Neige"*
Constitue une nuisance et est prohibé le fait de jeter ou déposer sur les voies publiques … de la neige ou de la glace provenant d'un endroit privé.

Déneigement des routes
Les routes 340 et 325 sont sous la juridiction de Transports Québec et ne sont donc pas déneigées par l'entrepreneur de la Municipalité.
Composez le 5-1-1 pour toute plainte ou urgence sur ces routes.

Plaintes pour le déneigement sur les routes municipales
Pour toute plainte ou demande d'intervention, communiquez directement avec l'hôtel de ville. Un suivi sera immédiatement acheminé aux bons responsables, selon leur juridiction ou leur mandat. Ainsi, tous les appels seront consignés.

URGENCES

9-1-1 Feu, ambulance, police

3-1-1 La population est invitée à composer ce numéro pour signaler les appels **urgents** nécessitant une intervention municipale **en dehors** des heures d'ouverture de l'hôtel de ville , notamment : les entraves de la route, le déneigement, les voies de circulation endommagées et tout autre problème de **nature urgente**.

5-1-1 Transport Québec pour les routes 340 et 325. Composez le 5-1-1 pour toute urgence ou plainte tel le déneigement ou accident.

DÎNER DE NOËL

Encore une fois cette année, le dîner de Noël fut un grand succès. Plus de 200 personnes de tous les âges et de toutes les générations se sont joint à la Fête.

Horaire des messes durant le temps des Fêtes– Église Saint-Télesphore

•24 décembre : 17 h (messe des enfants)

•1 janvier : 9 h 30

HORAIRE

Patinoire de Saint-Télesphore

Selon les conditions climatiques, la patinoire sera disponible du 15 décembre 2017 au 15 mars 2018.

SAMEDI ET DIMANCHE	10 H 00 À 14 H 00	PATINAGE
	14 H 00 À 18 H 00	HOCKEY
	18 H 00 À 20 H 00	PATINAGE
	20 H 00 À 22 H 00	HOCKEY
LUNDI AU VENDREDI	10 H 00 À 19 H 30	PATINAGE
	19 H 30 À 22 H 00	HOCKEY

ZUMBA PARENTS/ENFANTS 4 ANS ET PLUS

Inscriptions ouvertes pour la session d'hiver.
Les cours de Zumba auront lieu le mercredi soir
au Centre communautaire situé au 1425 route 340 à Saint-Télesphore.

Pour de plus amples renseignements,
contactez Nathalie Rozon au 514-943-9914

Début : mercredi le 17 janvier 2018 à 18h30

BIBLIOTHÈQUE

Les heures d'ouverture de la bibliothèque sont de 18 h 30 à 19 h 30 les 2e et 4e mercredis du mois.

Exceptionnellement, la bibliothèque sera fermée le 27 décembre 2017.

La Municipalité est à la recherche de bénévoles pour la bibliothèque.
Pour toute personne intéressée, communiquez au 450-269-2999.

CALENDRIER MUNICIPAL

DÉCEMBRE 2017/JANVIER 2018

16 janvier 2018
Séance du conseil

Collecte des encombrants

Collecte de carton

Récupération	Ordures	Zumba	Bocce & Croquet	Bibliothèque	Repas partagés	Messes

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
17 décembre	18	19	20	21	22 HV ferme à midi	23
24	25 FERMÉ	26 FERMÉ	27 FERMÉ	28 FERMÉ	29 FERMÉ	30
31	1 janv 2018 FERMÉ	2 FERMÉ	3 FERMÉ	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20